

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

4^{ème} Rallye VHRS du GRAND SENONAI

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHRS.

VISA Il est identique à celui de la discipline moderne correspondante au

LIGUE B.F.C.04

n° 52.436 5^{ème} RALLYE REGIONAL DU GRAND SENONAI
du 02/06/25 14 et 15 Novembre 2025

Ceci tant en prescriptions générales qu'en procédures et signalisations, sauf articles spécifiques ci-après.

PROGRAMME - HORAIRES

Identique au « 5^{ème} rallye régional du GRAND SENONAI ».

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de l'YONNE organise les 14 et 15 Novembre 2025 en qualité d'organisateur administratif, un rallye régional de Régularité Historique Sportif dénommé :

« 4^{ème} RALLYE REGIONAL VHRS DU GRAND SENONAI »

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté sous le N° 52 en date du 02/06/25 et par la FFSA sous le permis d'organiser N° 436 en date du 02/06/25.

Comité d'Organisation

Identique au « 5^{ème} rallye régional du GRAND SENONAI ».

Organisateur technique

Association R.G.S.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Identique au « 5^{ème} rallye régional du GRAND SENONAI ».

1.2P. ELIGIBILITE

Le 4^{ème} rallye VHRS du GRAND SENONAI compte pour :

- . Les Challenges Bourgogne Franche-Comté 2025
- . Le Challenge RALLYE CUP VHRS 2025

1.3P. VERIFICATIONS

.1.3.1. Tout équipage participant au rallye doit se présenter au complet aux vérifications administratives et avec sa voiture aux vérifications techniques.

Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- Permis de conduire
- Carte grise de la voiture (fournir photocopie, elle servira pour départager les ex-aequo)
- « Laissez-passer » de véhicule pour parcours e régularité historique FIA ou de son PTH FFSA ou de son passeport technique

Licence en cours de validité ou titre de participation (régional régularité : TPRR)

Aucun titre de participation ne sera délivré sur place. A prendre impérativement sur le site de la FFSA.

Il n'y aura pas de vérifications finales.

1.3.4. Un briefing oral sera organisé par le Directeur de Course VHRS au **podium départ samedi 15 Novembre à 9h00** et à cette occasion un briefing écrit sera remis aux équipages.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au « **4^{ème} rallye régional VHRS du GRAND SENONAI** » doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi), la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le 03 NOVEMBRE 2025.**

3.1.10P. Le nombre des engagés rentre dans les 150 voitures (modernes, VHC et VHRS confondues).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs **210 €**
 - sans la publicité facultative des organisateurs : **420 €**
 - pour les équipages de l'ASA YONNE et du Challenge RALLYE CUP VHRS :..... **170 €**
 - **5 €** seront reversés pour le Challenge des Commissaires de la Ligue Bourgogne Franche-Comté
- Chèque à libeller à l'ordre de l'ASA YONNE**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard VHRS 2025.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Il s'agit d'un rallye de doublure, les concurrents VHRS partiront après la dernière voiture du « **5^{ème} rallye régional du GRAND SENONAI** ».

Le **4^{ème}** rallye régional VHRS du GRAND SENONAI représente un parcours de **174,450 kms.**

Il est divisé en **1 étape et 3 sections.**

Il comporte 6 zones de régularité d'une longueur totale de **40,200 kms.**

Les zones de régularité sont : « **TALOUAN** » : **4,100 kms x 3** « **VILLENEUVE** » : **9,300 kms x 3**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **2**

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : **Dimanche 09 Novembre 2025 et Vendredi 14 Novembre 2025 de 8 h 00 à 18 h 00.**

Les road books sont à retirer pour le **Dimanche 09 Novembre** à la boutique ASA : **13, rue du Plat d'Etain à SENS** et le **Vendredi 14 Novembre** : **Hôtel IBIS – 2, avenue Henri Delanne à SENS.** -

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au règlement standard des rallyes de régularité sportive 2025.

7.5P. ZONES DE REGULARITE (ZR):

Conforme au règlement standard des rallyes de régularité sportive 2025.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Chaque seconde d'avance ou de retard correspondra à 1 point de pénalité. Sera déclaré vainqueur l'équipage qui présentera la plus faible des sommes des pénalités sur l'ensemble des ES parcourues.

ARTICLE 10P. PRIX

Aucun prix en espèces ne sera distribué.

Chaque équipage classé recevra un trophée.

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Le parc d'assistance est situé parking Nord HYPER U – Centre Commercial Porte de Bourgogne à SENS.

AUCUNE REMORQUE NE SERA STATIONNEE SUR LE PARC D'ASSISTANCE.

UN PARC REMORQUES OBLIGATOIRE EST SITUE CHEZ AD VILLEBENOIT.